

Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de Consultants Individuels - Accompagnateurs Spécialisés pour la mise en œuvre du programme d'allocation du Fonds de Soutien du Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

I. Contexte

Pour la dernière année d'intervention des Programmes Filets Sociaux Productifs (FSP) et Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) dans le cadre du financement FSS/FA2, il est prévu de mettre en œuvre une allocation de fonds appelé « Fonds de soutien (FS) » aux ménages bénéficiaires. Cette activité fait partie de la stratégie de sortie de ces ménages. Le fonds de soutien constitue un fonds non remboursable dans le but d'aider les ménages à renforcer leurs activités économiques et assurer une source de revenus pérenne capable de subvenir à leurs besoins.

La mise en œuvre du programme FS se caractérise également par la promotion d'une agriculture sensible à la nutrition. En effet, les bénéficiaires possédant des parcelles adaptées à l'agriculture, incluront dans leur projet à financer, une activité se concentrant principalement sur l'agriculture liée à la nutrition et seront appuyés lors de son implémentation.

Tout au long du déploiement de cette stratégie de sortie, les bénéficiaires seront accompagnés par des Consultants Individuels appelés « Accompagnateurs Spécialisés Fonds de Soutien (AS FS) » recrutés par le FID qui vont appuyer dans l'identification des activités des ménages, la mise en œuvre du projet, le renforcement de capacités des bénéficiaires et le suivi des petits projets à financer par le FS.

Les Structures locales telles que les mères leaders (ML), les comités de protection sociale (CPS) et des relais communautaires (RC FS) seront renforcées en capacité pour appuyer et assister le processus et également en vue de la pérennisation des actions.

II. Objectifs de la prestation

Le Consultant Individuel (CI) interviendra dans l'un des districts suivants : Antanifotsy, Vatomandry, Ankazoabo, Manakara, Isandra, Betioky Atsimo, Toamasina II, Mahanoro, Ambohimahaso, Vohipeno, ~~et~~ Faratsiho.

La mission de l'AS FS consiste à :

- Accompagner les bénéficiaires dans l'identification et l'étude de faisabilité des petits projets à financer par le "Fonds de soutien aux ménages" ;
- Assurer la formation et l'encadrement des membres des structures locales dont les Comités de Protection Sociale (CPS), les Mères Leaders (ML) et les Relais Communautaires FS (RC FS) ;
- Assurer la formation thématique des bénéficiaires ;
- Appuyer les bénéficiaires dans l'acquisition des intrants nécessaires à la mise en place de leurs activités ;
- Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs petits projets à travers des appuis-conseils que ce soit au niveau technique ou en matière de gestion ;
- Assurer le suivi des activités des ménages bénéficiaires dans le cadre du FS ;
- Vérifier la réalisation des petits projets des bénéficiaires ;
- Assurer la mise en relation des ménages avec d'autres partenaires locaux ;
- Identifier et mettre en place les éventuelles coopérations avec d'autres partenaires sur le terrain (pour donner la technique d'assistance, orientation en activités productives, etc.).
- Les ménages bénéficiaires pourraient être structurés et organisés en associations, groupements paysans voire en coopératives. Une telle structuration des ménages est accompagnée par le FID via le coaching des AS. Ainsi, les AS doivent identifier et mettre en place des coopératives (groupes de bénéficiaires ayant les projets similaires) pour assurer une meilleure pérennisation des activités et gestion des risques.

III. Localité de prestation :

3.1- Composante Filets sociaux Productifs (FSP) :

DISTRICT	TERROIR	Nom Groupe de Travail	Code GT	FOKONTANY	Nombre de bénéficiaires	Nb ML	LOTISSEMENT AS
MANAKARA	MIZILO GARE	MIZILO I	01 KA	MIZILO GARA	225	5	AS LOT 1
MANAKARA	MIZILO GARE	MIZILO II	01 KB	MIZILO GARA	183	4	
MANAKARA	FENOARIVO II	AMBOTAKA	10KB	AMBOTAKA	250	5	
MANAKARA	FENOARIVO II	AMBOTAKA	10KC	AMBOTAKA	179	4	
MANAKARA	MAROFARIHY	ALAKAMISY ANIVOSOA	04KC	ALAKAMISY ANIVOSOA	236	6	AS LOT 2
MANAKARA	MAROFARIHY	MIDEBOKA	04KA	MIDEBOKA	137	2	
MANAKARA	MAROFARIHY	MAROFARIHY	04KB	MAROFARIHY	157	4	
MANAKARA	MAROFARIHY	MAROFARIHY	04KD	MAROFARIHY	159	3	
MANAKARA	MAROFARIHY	AMBOHIMANDROSO	04KE	AMBOHIMANDROSO	104	3	
MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA	AMBOHIMANARIVO	02KA	AMBOHIMANARIVO	147	3	AS LOT 3
MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA	MANJARIVO	02KB	MANJARIVO	152	3	
MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA	SERANAMBARY-MASINDROTA	02KC	SERANAMBARY	179	3	
MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA	SERANAMBARY-MASINDROTA	02KC	MASINDROTA			
MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA	AMBATO	02KD	AMBATO	141	3	
MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA	MANGAIKA-VATOMASINA	02KE	MANGAIKA	132	2	

MANAKARA	AMBOHIMANARIVO MANGAIKA		02KE	VATOMASINA			
MANAKARA	AMBALAROKA	AMBALAROKA I	03KA	AMBALAROKA I	70	3	AS LOT 4
MANAKARA	AMBALAROKA	ANKARIMBELO	03KB	ANKARIMBELO	151	3	
MANAKARA	AMBALAROKA	VOHITRAPANGA	03KC	VOHITRAPANGA	182	2	
MANAKARA	AMBALAROKA	AMBALAROKA II	03KD	AMBALAROKA II	91	3	
MANAKARA	AMBALAROKA	FARAFASY	03KE	FARAFASY	146	2	
MANAKARA	IONILAHY	IONILAHY	05 KA	IONILAHY MAHAVANONA	104	2	
MANAKARA	IONILAHY	AMBANDRIKA-AMBOHITSARABE	05 KB	AMBANDRIKA- AMBOHITSARABE	165	3	
MANAKARA	BENIHAONANA	ANDEMAKA	08 KA	ANDEMAKA	139	2	
MANAKARA	BENIHAONANA	VATOMASY	08 KB	AMOROTENINA, MADIOLAMBA, VATOMASY	140	3	
MANAKARA	BENIHAONANA	MAHABAKO	08 KC	MAHABAKO	171	3	
MANAKARA	BENIHAONANA	ANTARANIVOLA	08 KD	ANTARANIVOLA	72	2	
MANAKARA	BENIHAONANA	BENIHAONANA	08 KE	BENIHAONANA	95	2	AS LOT 6
MANAKARA	BENIHAONANA	AMPOTAMANDIHY	08 KF	AMPOTAMANDIHY	83	3	
MANAKARA	FIADANANA	FIADANANA	13 KB	FIADANANA, FENOARIVO , TANAMBAO II	71	2	

MANAKARA	FIADANANA	AMBOHIMAHASOA	13 KA	FENOMBY-AMBOHIMAHASOA	121	3	
MANAKARA	FIADANANA	AMBATOLAMPY	13 KC	AMBATOLAMPY	105	3	
MANAKARA	VOHIBOATAVO	AMBAHIVE	06KA	VOHIBOATAVO	183	5	AS LOT 7
MANAKARA	VOHIBOATAVO	AMBAHIVE	06KB	MISIRINTO	208	5	
MANAKARA	AMBOHITROVA	AMBOHIMANARIVO	07KA	AMBOHIMANARIVO	194	4	
MANAKARA	MITANTY OUEST	MITANTY OUEST	09KA	MITANTY OUEST	156	4	
MANAKARA	MITANTY OUEST	AMBATOMAINTY-AMBALATENINA	09KB	AMBATOMAINTY	178	4	AS LOT 8
				AMBALATENINA			
MANAKARA	MITANTY OUEST	NANARENA	09KC	NANARENA	153	3	
MANAKARA	MITANTY OUEST	IABAZAZA-TAZOKONDROBE	09KD	IABAZAZA TAZOKONDROBE	194	4	
MANAKARA	AMBOHITROVA	ANKARANILA	07KB	ANKARANILA	176	4	AS LOT 9
MANAKARA	AMBOHITROVA	VOHITRAKONDRO	07KC	VOHITRAKONDRO	115	3	
MANAKARA	AMBOHITROVA	AMBOHITROVA ANKARIMBELO	07KD	AMBOHITROVA	295	6	
				ANKARIMBELO			
MANAKARA	VATANA	VATANA	11KA	VATANA	181	4	AS LOT 10
MANAKARA	VATANA	VATANA	11KB	ANDRANOMAVO	140	3	
MANAKARA	VATANA	VATANA	11KB	MANDRITSARA			
MANAKARA	VATANA	VATANA	11KC	NATO	177	4	

MANAKARA	VATANA	VATANA	11KC	FOTATRA			
MANAKARA	AMBORONDRA	AMBORONDRA-MAROMANDIA	12KA	AMBORONDRA	232	3	AS LOT 11
MANAKARA	AMBORONDRA		12KA	MAROMANDIA		2	
MANAKARA	AMBORONDRA	ANAVIAVIMASINA-ANIVORANO	12KB	ANAVIAVIMASINA	111	1	
MANAKARA	AMBORONDRA		12KB	ANIVORANO		1	
MANAKARA	AMBORONDRA	AMPASIPOTSY-BEEBAKA-BETAMPONA	12KC	AMPASIPOTSY	171	1	
MANAKARA	AMBORONDRA		12KC	BEEBAKA		1	
MANAKARA	AMBORONDRA		12KC	BETAMPONA		1	
MANAKARA	SAHANAMBOHITRA	SAHANAMBOHITRA	14KA	SAHANAMBOHITRA	147	4	
MANAKARA	SAHANAMBOHITRA	AMBOHIMALAZA-AMBODIHARAMY	14KB	AMBOHIMALAZA	123	3	
MANAKARA	SAHANAMBOHITRA		14KB	AMBODIHARAMY			
MANAKARA	SAHANAMBOHITRA	AMBODIMANGA	14KC	AMBODIMANGA	104	2	
MANAKARA	VOHILAVA	VOHILAVA/NIHAONANA	15KA	VOHILAVA/NIHAONANA	175	5	AS LOT 13
MANAKARA	FENOARIVO II	FENOARIVO ANALAMIDITRA	10KA	FENOARIVO ANALAMIDITRA	310	7	
MANAKARA	VOHILAVA	SAHAKEVO/SHASONDRY/AMABALATENINA	15KB	SAHAKEVO/SHASONDRY/	188	4	
				AMABALATENINA			
MANAKARA	VOHILAVA	ANKARIMBARY	15KC	ANKARIMBARY	84	2	
TOTAL					8282	181	13 Lots

3.2- Composante Transfert Monétaire pour le Développement Humain (TMDH) :

Région	District	Commune	Fokontany	Nombre de ménages bénéficiaires	Nombre ML	Lotissement AS FS	
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	FELEFIKA	20	1	AS FS 1	Lot N°01
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	MAHASOA I	75	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	FATSIKALA	55	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	ANKABOBA	60	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	KELIMANOA	57	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	AMBOHITSARA II	32	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	MAHASOA II	55	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	MAHAVANONA	81	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	AMBALAGAVO	98	4		
					22		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	MAHAZOARIVO	91	4	AS FS 2	Lot N°02
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHAZOARIVO	TAMBOHOLAVA	90	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	NATO	NATO	58	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	NATO	TANINARY	88	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	NATO	AMBOHITROVAKELY	100	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE	MAHASOABE EST	126	5		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE	MAHATSARA	60	2		
					25		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE	MAHASOABE OUEST	88	4	AS FS 3	Lot N°03

VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE	ANDRANOTSARA	79	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE	ANTSIRANATSARA	32	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHASOABE	MAROMBY	71	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	HAVOHAVO	82	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	AMBOHITSARA III	92	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	SAKAVOLO	88	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	VOHIMARY I	47	2		
					25		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	RANOMAINTY	74	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	MITA	44	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	TANAMBAO II	34	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	ANIVORANO	34	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	TSARAHARENA	50	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	AMBOANGIBE	32	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	AMBODIMANGA	35	1	AS FS 4	Lot N°04
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	IARIMBOLA	77	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	ILAKA	32	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	MAHAVELO(Ilakatra)	37	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	AMPANDRAMANA	34	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	TANAMBAO I	68	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	VATORAO	20	1		

VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	AMBOHITSARA I	32	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	AMBODIARA I	26	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ILAKATRA	MANATOTSIKORA	54	2		
					23		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	VOHITRINDRY	320	14	AS FS 5	Lot N°05
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	KARIMBELO	57	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	ANTANATSARA	35	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	TSARINETSO	20	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	TANIHADY	22	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	ANDRANOVOLO	134	6		
					25		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	AMBOAFANDRA	179	8	AS FS 6	Lot N°06
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHITRINDRY	FENOARIVOBÉ	147	7		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	AMBALATENY	85	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	IAMPA	54	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	SAHAVOAHAZO	30	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	VOHITRAKANGA	33	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	SAHALAVA	76	3		
					30		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	AMBOROBE	AMBOROBE	226	9	AS FS 7	Lot N°07
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	AMBOROBE	FANOA	97	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	AMBOROBE	SALOHY	87	3		

FITOVINANY							
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAVANA	AMBOHITSARA I	44	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAVANA	SAVANA	80	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAVANA	AMPASIMELOKA	39	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAVANA	SERANAMBARY	80	3		
					26		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHILANY	VOHILANY	15	1	AS FS 8	Lot N°08
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHILANY	MAHASOA ANDOHANOSY	19	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHILANY	FOROFORO	13	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ONJATSY	ONJATSY	61	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ONJATSY	AMBARO	23	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ONJATSY	VATANIO	25	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	ANDEMAKA CENTRE	108	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	TENIMASY	70	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	MAROHANKA I	96	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	MAROHANKA II	91	4		
					23		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	VOHITROMBY	139	6	AS FS 9	Lot N°09
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	TODIA	169	7		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	MAHANORO	138	6		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANDEMAKA	MAHAZOARIVO	87	4		

VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	TSIMALONJAFY	70	2		
					25		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	IVATO	IVATO	72	3	AS FS 10	Lot N°10
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	IVATO	TANADAVA	60	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	IVATO	VOASARY	75	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	LAZAMASY	23	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	AMPASAMASAY	30	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	MAHAVELO	42	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	IROTRA	58	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	VOHIMARY	15	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	VOHITSIVALANA	23	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANOLOKA	VOHITRAMBA	25	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	VOHIBE	74	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	AMBOHITSARA II	95	4		
					25		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	VATOMASINA	280	13	AS FS 11	Lot N°11
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	AMBOLOS Y	133	5		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	VATOLAPANA	97	6		
					24		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	VOHIPENO CENTRE	193	10	AS FS 12	Lot N°12
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	MAROMBY	177	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	TSIMALAZO	117	5		

FITOVINANY							
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	VOHIPENO	AMBOHIMANARIVO	152	6		
					25		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHABO	MAHABO	85	4	AS FS 13	Lot N°13
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHABO	SAHORA NORD	24	1		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHABO	SAHORA	40	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHABO	VOHILAVA	52	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHABO	MAKA	97	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	MAHABO	VOHIPATSY	64	3		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	SAHALAVA	VATOLAVA	130	5		
					21		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	VOHIBOLO	53	2	AS FS 14	Lot N°14
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	LANGISAY	134	6		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	MAHASOA	38	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	IFAHO	38	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	VOHIBOLOBE	51	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	MAROAKANJO	56	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	AMBOHIMAHASOA	62	2		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	ANKARIMBARY	97	4		
VATOVAVY FITOVINANY	VOHIPENO	ANKARIMBARY	AMBAIBO	63	3		
					25		
TOTAL				8042	339	14	14

IV. Étapes d'implémentation de l'activité "fonds de soutien aux ménages"

Les étapes de mise en œuvre du programme d'allocation du FS sont représentées dans le tableau ci-dessous.

ETAPES	ACTIONS	RESPONSABLES
1. Préparation et accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le FS		
Préparation	Préparation du manuel/guide, TDR AS FS, outils de suivi et de communication	FID
	Recrutement des AS FS	FID
	Atelier de compréhension commune sur le FS avec les AS FS	FID
	Initiation du programme auprès des bénéficiaires et des autorités locales	AS FS
	Mise en place et formation des structures locales d'appui	AS FS
Formulation et validation des activités des ménages	Appui-conseils aux ménages sur l'identification des petits projets	AS FS, RC
	Remplissage des FP	BENEFICIAIRES, ML
	Collecte des FP	ML, RC
	Saisie et synthèse des FP	AS FS
	Validation des FP	FID
2. Formation thématique des ménages, 1^{ère} tranche FS et démarrage des projets		
Formation et préparation de la réalisation des activités des ménages	Formation thématique des ménages	AS FS
	Prospection des intrants nécessaires à la réalisation des activités	AS FS, RC FS
Déblocage du FS (1 ^{ère} tranche)	Communication et information des bénéficiaires sur le paiement de la 1 ^{ère} tranche du FS	AS FS, CPS, RC FS, ML
	Accompagnement des bénéficiaires au paiement de la 1 ^{ère} tranche du FS	BENEFICIAIRES AS FS, RC FS, AGENCE DE PAIEMENT
Suivi et appui des ménages au démarrage des activités	Appui-conseils aux ménages pour l'achat des intrants et le démarrage des activités	AS FS, RC FS
3. Suivi des activités des ménages bénéficiaires		
Suivi des activités et appui des ménages après le démarrage des activités	Suivi des activités des ménages	ML, CPS, AS FS, RC FS,
	Appui-conseils aux ménages concernant la conduite de leurs projets	AS FS
4. Déblocage de la deuxième tranche et suivi des activités		
Inventaire de ménages ayant réalisé leurs petits projets	Identification des ménages bénéficiaires de la 2 ^{ème} tranche du FS sous condition de la réalisation des activités décrites dans la FP	AS FS, CPS, ML, RC FS
Déblocage du FS (2 ^{ème} tranche)	Information des ménages bénéficiaires de la 2 ^{ème} tranche de paiement du FS	AS FS, CPS, ML, RC FS
	Accompagnement des bénéficiaires au paiement de la deuxième tranche du FS	AS FS, RC FS, AGENCE DE PAIEMENT
Suivi des activités et appui des ménages	Suivi des activités des ménages Appui-conseils aux ménages concernant la conduite de leurs projets	ML, CPS, AS FS, RC FS AS FS, FID, MPPSPF
5. Mise en relation des bénéficiaires avec les partenaires locaux		
Mise en relation des bénéficiaires avec d'autres partenaires locaux	Identification des partenaires locaux, information sur leurs actions et identification des éventuelles collaborations	AS FS, RC FS
	Mise en relation des bénéficiaires avec les partenaires	AS FS

V. Activités du consultant dans le cadre de la mission

Les activités du consultant sont détaillées comme suit pour chaque étape de mise en œuvre du programme.

1. Accompagnement des bénéficiaires dans l'identification des petits projets ou Activités Génératrices de Revenus (AGR) à financer par le "Fonds de soutien aux ménages"

Préparation :

- a) Info-communication au niveau des autorités locales et des membres des CPS
- b) AG d'info-communication et sensibilisation auprès des bénéficiaires :
 - Communication sur le FS : objectifs, paramètres clés, conditions
 - Sensibilisation / incitation des ménages pour l'identification et la formulation d'AGR
 - Enoncer des exemples de petites activités faisables dans la zone.
 - Explication du contenu des fiches de projet
 - Information sur les personnes d'appui, lieu et date de dépôt des fiches
 - Mise à disposition au niveau local des fiches de projet
- c) Mise en place des RC FS (validé par les bénéficiaires) : cf. TDR des RC FS.
- d) Formation des CPS, des ML et des RC FS sur le remplissage des Fiches de Projets (FP)

Formulation et validation des activités des ménages :

a) Fiche de projet et remplissage

La fiche de projet a été simplifiée pour faciliter son remplissage par les ménages. Le but est de pouvoir récolter le minimum d'informations nécessaires par bénéficiaire quant au choix des activités dont notamment la saison, les intrants et leurs coûts, le prix et le volume des produits ainsi que les besoins en appui. La fiche de projet servira également au FID d'outils d'évaluation du niveau de connaissance des bénéficiaires concernant leur projet ainsi que leurs besoins en appui pour la conduite des activités. En outre, la fiche de projet est une sorte de contrat d'engagement moral entre le bénéficiaire et le FID.

Dans ce sens, il est de l'obligation de chaque AS FS de :

- Faire en sorte que tous les bénéficiaires arrivent à avoir un petit projet et de l'exprimer dans la fiche.
- Sensibiliser les bénéficiaires sur cet engagement moral quant à la mise en œuvre de leurs activités conformément aux fiches de projet.

Pour l'allocation du fonds de soutien, il est important de noter que le petit projet se divise en deux activités bien distinctes :

- Une première activité se concentrant principalement sur l'agriculture sensible à la nutrition pour les ménages possédant des parcelles adaptées à l'agriculture.
- Une seconde activité optionnelle où le bénéficiaire est libre de choisir le type d'activité qui lui convient (petit élevage, petit commerce, petit artisanat, ...)

Lors du remplissage de la fiche projet, les activités de l'AS FS concernent les :

- Appuis-conseils aux ménages dans l'identification de leurs petits projets
- Appuis aux ménages pour le remplissage des FP en collaboration avec les CPS et ML
- Collecte des FP

b) Synthèse et analyse des FP :

Après la collecte des FP, l'AS procède à la synthèse et analyse des projets : une analyse simplifiée de faisabilité, de rentabilité et de viabilité des petits projets prioritaires afin de s'assurer que les activités

choisies puissent être entreprises par les ménages et soient des sources de revenu pérenne capable de subvenir à leurs besoins futurs. Pour ce faire, les AS FS :

- Prendront pour étude un échantillon de fiches de projet par type d'activité prioritaire afin de mieux orienter les ménages ayant choisi le même type d'activité.

- Considéreront également un petit échantillon d'activités non prioritaires car bien que minoritaire, le nombre total de ménages correspondant peut-être significatif – ceci pour identifier d'éventuels thématiques transversales à renforcer.

Les AS FS utiliseront une fiche d'analyse, qui est illustrée par un exemple. Cependant, de par ses propres expériences, il pourra proposer d'autres méthodes et outils d'analyse.

L'objectif de l'analyse est de :

- S'assurer que les activités choisies par les bénéficiaires soient réalisables et leur mise en œuvre ne présente pas de risque élevé et dont les conditions sur place doivent répondre à certains critères décrits dans le Manuel de Procédures FS.

- Avoir la confiance que les bénéficiaires pourront faire tourner leurs activités à succès pendant une durée non limitée d'avance, afin qu'elles deviennent à moyen terme une source de revenus permanente et stable pour eux.

c) Validation des FP :

L'AS livrera les FP au FID pour validation par le FID.

Validation des FP par FID : les fiches de projet jouent également le rôle de "contrat" entre le FID et les bénéficiaires. Un ménage n'ayant pas de "projet" faisable ne pourra pas bénéficier du FS. Il est du devoir de l'AS d'accompagner les ménages jusqu'à obtenir une FP faisable.

2. Accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités par des formations thématiques et appuis-conseils

Préparation de la mise en œuvre des activités des ménages :

a) Prospection des intrants demandés par les ménages : analyser la disponibilité des intrants, collecter les informations nécessaires aux ménages pour leur acquisition d'intrants, identifier les modalités d'achat profitable et sécurisé (ex: achat groupé, ...), identifier les partenaires potentiels (Projets ou autres) pouvant aider les ménages, ...

b) Formation thématique suivant les besoins des ménages :

- L'analyse des fiches de projet des ménages identifiera les thèmes de renforcement de capacités liés à la mise en œuvre et à la gestion des AGR démarrées avec le FS. Les besoins seront groupés en des thématiques précises.

- Les 3 types d'informations suivantes devraient être dégagés :

- ✓ Les tendances significatives des secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, artisanat, petit commerce), au niveau de la zone de couverture de l'AS ;

- ✓ Les besoins d'appuis transversaux (exemple : sauvegarde environnementale et sociale, planification, budget, mise en relation avec d'autres acteurs d'un secteur, ...) qui couvriraient aussi les activités minoritaires exprimés par les ménages ;

- ✓ Les thèmes de renforcement de capacités liés à la gestion de leurs activités.

Pour déterminer les actions à entreprendre suivant les trois domaines ci-après :

- ✓ Renforcement de capacités (formations) des bénéficiaires (techniques, méthodologiques, etc.)

- ✓ Suivi et accompagnement selon les secteurs dominants.

- ✓ Mise en relation avec les services de proximité.

- Exemples de thématiques (cf. Manuel de Procédures FS) : techniques culturelles ou d'élevage/pêche, pisciculture, gestion d'exploitation, gestion financière, épargne familiale,

...

- Pendant la période de suivi, les ménages peuvent aussi présenter la nécessité ou le besoin de renforcement des capacités.
- Les AS FS concevront des fiches thématiques simples et claires pour la formation, illustrées par des dessins/images.
- Il est aussi important de souligner que les formations doivent être pragmatiques et participatives. Etant donné que certains des bénéficiaires sont illettrés ou n'ont pas forcément un niveau d'instruction élevé, les AS FS doivent s'appuyer sur des supports didactiques adaptés au public cible et dans la mesure du possible faire des démonstrations pratiques en s'appuyant sur des exemples concrets.
- Les AS FS doteront les ménages des fiches correspondant à leur(s) besoin(s).
- Il est à préciser que les bénéficiaires du FS sont également les bénéficiaires des activités FSP et TMDH du FID. Les séances d'info sensibilisation, de formation des bénéficiaires devraient être discutées de concert avec l'Agence d'Exécution (AGEX) qui encadre localement les bénéficiaires dans la réalisation de ces programmes.

Déblocage du FS :

Le déblocage du FS par le FID est conditionné par la validation des FP.

Le montant du FS est de 210 000 Ar par ménage. Le paiement des transferts sera effectué en deux tranches :

- Première tranche : un montant de 140 000 Ar sera versé au ménage après la validation de sa fiche de projet par le FID.
Cette tranche sera payée afin d'appuyer les ménages dans le démarrage des activités prévues dans sa Fiche de Projet (FP) validée. Une composante nutrition est introduite dans la mise en œuvre du FS en appuyant les ménages possédant des parcelles culturales dans l'adoption d'une agriculture liée à la nutrition qui sera intégrée dans la FP.
- Deuxième tranche : un montant de 70 000 Ar sera versé au ménage après validation par le FID de l'effectivité du démarrage des activités décrites dans sa fiche de projet.
Ce montant servira à renforcer les activités réalisées par le ménage bénéficiaire.
Le paiement de la 2^{ème} tranche se fera au plus tard 3 mois après le paiement de la 1^{ère} tranche.

Le récipiendaire sera la personne qui perçoit habituellement les transferts réguliers.

L'AS FS entreprendra les activités suivantes lors du paiement de ces 2 transferts :

- Communiquer aux bénéficiaires les dates du paiement, pour qu'ils s'y préparent.
- Accompagner les bénéficiaires pendant les jours de paiement du FS. Les bénéficiaires seront payés sur site ou au niveau de la commune. Le paiement du FS sera effectué par un Agence de paiement.
- S'assurer que les bénéficiaires reçoivent les montants qui leur sont dus.
- L'AS FS, aidé par les CPS, vérifiera les personnes bénéficiaires venues retirer le transfert.
- Relever les absents et les reporter au FID
- Avant le déblocage de la 2^{ème} tranche du FS, l'AS FS doit identifier les ménages bénéficiaires de cette 2^{ème} tranche sous condition du démarrage des activités décrites dans la FP

Démarrage des petits projets des ménages :

L'AS FS donnera des appuis-conseils aux ménages pour l'achat des intrants et la mise en place des activités :

- En indiquant aux ménages les fournisseurs potentiels d'intrants
- En donnant aux ménages les consignes techniques pour démarrer leurs activités
- En appuyant les ménages à dresser un simple outil de suivi de leurs activités, adapté à leur niveau d'instruction

3. Suivi technique des activités des ménages

- L'AS FS assurera la formation des CPS, des ML et des RC FS sur le suivi de la réalisation des activités des ménages conformément au Manuel de Procédures FS.
- L'AS FS suivra les ménages et leur fournira suivant les cas, des appuis-conseils pendant les premiers jours de démarrage des activités des ménages et au cours de la mise en œuvre de son projet. Pour cela, l'AS FS assurera :
 - o Visite des ménages suivis par les ML et les CPS,
 - o Exploitation des cahiers de suivi des ménages,
 - o Identification et valorisation des paysans innovateurs pour servir de modèles ou de bases de diffusion/ adoption,
 - o Renforcement et conseils techniques en fonction des contenus des projets,
 - o Facilitation de la mise en relation des bénéficiaires avec des partenaires éventuels,
 - o Intégration des ménages bénéficiaires auprès de dispositif d'encadrement pérenne tels que les CSA, les producteurs semenciers, les fournisseurs de services ou d'intrants,
 - o Fréquence de descente/visite : 02 fois par mois,
 - o Remplissage de fiches de suivi suivant modèle du FID.
- L'AS FS incitera les ménages à s'orienter vers les appuis techniques publics locaux existants tels que : les représentants des DRAE, ...
- L'AS FS
- Avec la collaboration des CPS et ML, l'AS FS vérifiera l'effectivité de la mise en place des activités par les ménages.
- Les AS FS organiseront et animeront avec les CP, les ML et les RC FS des espaces d'échanges avec les bénéficiaires pendant lesquels les bénéficiaires exposeront ou partageront leurs propres expériences ou difficultés au démarrage des petits projets et où les AS FS proposeront des solutions, ...
- Les actions de " Suivi et appui-conseils" seront consignés dans des outils que les AS FS et le FID élaboreront ensemble.

4. Mise en relation des bénéficiaires avec d'autres partenaires locaux

Cette action devrait se faire pendant la période de suivi des ménages et se terminer avant la fin de la prestation de l'AS FS.

Selon le cas, il s'agit de :

- Identifier les partenaires locaux, s'informer sur leurs actions, leur présenter le programme FS,
- Intégrer les ménages bénéficiaires auprès de dispositif d'encadrement pérenne tels que les CSA, les producteurs semenciers, les fournisseurs de services ou d'intrants,
- Mettre les bénéficiaires en contact permanent avec les services techniques déconcentrés dont l'appui technique leur sont nécessaire,
- Faire bénéficier les ménages des actions (formation, financement, appuis, ...) des partenaires techniques et financiers locaux potentiels identifiés.

5. Sauvegarde Environnementale et Sociale (SES)

En termes de SES, les AS sont tenus de :

- Faire respecter les gestes barrières pour limiter la propagation du coronavirus durant les formations des bénéficiaires
- Encourager l'utilisation des engrais naturels, les techniques de gestion de fertilité (basket compost, culture sur butte, association culturale, etc) etc et l'adoption de la gestion intégrée des nuisibles / vecteurs dans l'agriculture
- Faire diriger les troupeaux d'animaux d'élevage vers les végétations anthropisées pour éviter la divagation du bétail dans les forêts primaires.

VI. Conditions de travail

- Le FID mettra à la disposition des consultants individuels les outils nécessaires à l'encadrement des Fonds de Soutien
- **Le consultant prendra en charge** les frais relatifs aux séjours de mission (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet, ...)
- Chaque consultant devra disposer d'un smartphone (minimum Android 4) pour la saisie des FP et le suivi des réalisations des petits projets.
- Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant une checklist des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.

VII. Cadre de responsabilités :

Le FID :

- Fournir en temps nécessaire les supports disponibles pour la mise en œuvre du FS.
- Payer les rémunérations des consultants individuels suivant les dispositions contractuelles en vigueur.
- Sensibiliser les communautés sur le programme d'allocation du fonds de soutien.

Les Consultants Individuels :

- Participer aux séances de formation organisées par le FID/ses partenaires, nécessaires à la mise en œuvre des activités. **Les frais de déplacement, hébergement et restauration non prise en charge par le FID, sont à la charge du Consultant Individuel ;**
- Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;
- Mobiliser les participants aux formations ou réunions communautaires locales ;
- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders, des CPS et RC FS convenus et communiqués aux communautés ;
- Suivre les manuels mis à disposition ;
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis ;
- Respecter les calendriers de livraison des livrables ;
- Faire des comptes rendus partiels de l'avancement des activités ;

- Prendre des photos des activités ;
- Emettre des recommandations et des suggestions à l'endroit du FID ainsi que des Mères Leaders pour améliorer la qualité des sensibilisations.

VIII. Expérience et qualifications minimales requises

Profil du consultant :

- Diplôme requis : Bacc + 3 en sciences sociales, agronomie, géographie ou équivalent
- Expérience :
 - Minimum 3 expériences en formation/facilitation/animation des adultes en monde rural, en socio-organisation et mobilisation sociale
 - Minimum 1 expérience en développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)
- Autres :
 - Expériences en milieu rural malgache
 - Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte local
 - Posséder une bonne capacité rédactionnelle
 - Avoir une grande capacité de communication
 - Apte à faire des déplacements à pied et dans des zones reculées
 - Bonnes connaissances en informatique (tableur et internet)
 - Capacité d'utilisation de smartphone ou de tablette.

IX. Durée prévisionnelle des prestations :

La prestation du Consultant **s'étalera approximativement du mois d'Octobre 2021 au mois de Mai 2022.**

La durée prévisionnelle, à titre indicatif, des prestations du consultant est de **8 mois**.

X. Livrables

Le Consultant devra livrer au FID, en **deux exemplaires en version physique et une version électronique :**

Des rapports d'accompagnement N°1,, N°n (à préciser : couvrant la période de au) seront **établis chaque fois après 1 mois (30 jours)** d'activités d'accompagnement. Ce rapport doit être livré au FID, chaque fois, au plus tard **3 jours calendaires après** le délai d'un mois et contenant : le déroulement des activités entreprises et les informations sur la mise en œuvre du FS, les indicateurs nécessaires, des photos sur les différentes étapes-clés de la prestation, les faits saillants, les recommandations exécutées, les problèmes et solutions adoptées. Cette liste n'est pas exhaustive.